Travaux interdits et réglementés pour les jeunes mineurs en formation professionnelle

Vous êtes sur le point d'accueillir un stagiaire ou un apprenti et ce jeune que vous souhaitez former est mineur. Les activités que vous allez confier au jeune font peut-être partie des travaux interdits et réglementés nécessaires à la formation professionnelle soumis à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de dérogation auprès de l'inspection du travail.

Vous devez déclarer à l'Inspecteur du travail que vous allez affecter des jeunes à de tels travaux en les spécifiant.

Se rendre sur le site pour télécharger les documents suivants :

https://grand-est.dreets.gouv.fr/Secteur-agricole-declaration-a-l-inspection-du-travail-pour-les-mineurs-de-plus

Divers documents et fiches destinés aux établissements d'enseignement et aux entreprises agricoles :

- → Le document complet avec l'ensemble des fiches et annexes
- → La notice informative
- → La liste des travaux totalement interdits aux mineurs

Ci-dessous des captures d'écran du site permettant de télécharger divers formulaires

Phase 1 - Comment effectuer la déclaration à l'inspecteur du travail ?

Afin de vous aider à faire votre déclaration, consultez ce document : comment rédiger une déclaration de dérogation aux travaux ?

Téléchargez la déclaration de dérogation à renseigner

La déclaration doit être complétée de la liste des travaux concernés par la demande.

Listes des fiches filières agricoles ayant été établies

- → Production agricole
- → Vigne et vin
- → Production horticole
- → Filière équestre
- → Forêt
- → Paysage
- → Mécanique agricole
- → Service aux personnes et aux territoires / service en milieu rural
- → Maréchalerie
- → Agroéquipement
- → Elevage canin
- → Agroalimentaire

Phase 2 – Quels sont les éléments d'information à tenir à la disposition de l'Inspecteur du Travail ?

- → Informations à tenir à la disposition de l'Inspecteur du Travail à compter de l'affectation du ou des jeune(s) aux travaux
- → Information et formation à la sécurité